

BULLETIN MUNICIPAL SAINT AUBIN DES PREAUX

ANNEE 2020



HORAIRES D'OUVERTURE

- MARDI 14H30 - 16H30
- JEUDI 16H30 - 19H00

*Possibilité de prendre rendez-vous avec M le Maire
en contactant le secrétariat*

Tel : 02 33 51 68 76

Fax : 02 33 51 68 79

Courriel : mairie.staubinpreaux@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE

Au seuil de cette nouvelle année, je voudrais, au nom de la municipalité que je préside, vous souhaiter de tout cœur une bonne et heureuse année 2021, pour vous, vos proches et vos amis.

Dans ce contexte exceptionnel, le 15 mars dernier, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe municipale que nous vous avons proposée. Je tiens à vous remercier de votre soutien et de ce qui me semble être une reconnaissance du travail accompli. Être élu est un honneur mais surtout nous engage. Je suis convaincu que cette équipe renouvelée à 40%, sera à la hauteur pour gérer au mieux notre commune, pendant toute la durée de ce mandat.

Installés seulement depuis le 28 mai 2020 pour cause de crise sanitaire, vos élus se sont mis aussitôt au travail pour lancer les projets du futur mandat.

Ce retour progressif à la vie démocratique ne doit pas nous faire perdre la vigilance face au virus toujours présent. Plus que jamais les gestes barrières et mesures d'hygiène doivent être appliqués. Chacun d'entre nous doit être acteur de sa santé, pour se protéger et protéger les autres.

Seul ce sens des responsabilités nous permettra de retrouver une vie normale. Après cette période inédite, je crois que nous aspirons tous à un peu de sérénité.

Le 23 octobre 2020 le conseil municipal m'a autorisé à signer un compromis de vente pour « la Mouline » pour la somme de 470 000 euros net pour la commune, cette somme servira à restaurer notre église car telle était la volonté de notre donatrice, d'ailleurs un rendez-vous a été pris avec le C.A.U.E. (conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) début janvier 2021 pour amorcer le projet de restauration. Il ne reste plus qu'à attendre que les clauses suspensives du compromis soient arrivées à échéance pour la signature définitive.

Pour les autres informations, je vous propose de parcourir ce bulletin qui vous informera des événements passés et à venir.

Malheureusement le repas de nos aînés a été annulé et comme vous pouvez vous en douter la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année à cause de la pandémie. Je le regrette car ces moments conviviaux nous permettent de nous retrouver et d'échanger sans modération. Pour conclure j'espère que l'année 2021 nous apportera les solutions aux problèmes sanitaires apparus en 2020. Soyez prudents et patients, restez en bonne santé ainsi que tous ceux qui vous sont chers. Au nom des conseillers municipaux, des adjoints, et du personnel communal, je vous réitère mes vœux pour l'année 2021 et surtout prenez soins de vous.

Votre maire

Daniel HUET

LA VIE DE LA COMMUNE

Page 2

Naissances

BLESTEL CALVEZ Anna née le 26 Janvier 2020

FELIX Paola née le 11 Octobre 2020



Mariage

Mr BENOIT Jean-Louis et Mme DOUYLLIEZ Danielle

le 12 Décembre 2020



Décès et inhumations

Mme BUTZ Simone décédée le 24 Février 2020

Mr LEBUFFE Gérard décédé le 26 Mars 2020

Mme SOUDÉE Madeleine décédée le 3 Avril 2020

Mme HULIN Thérèse décédée le 28 Septembre 2020

Mme BERNARD Fabienne décédée le 26 Octobre 2020

Mr JOUILLETON Jean-Claude décédé le 17 Novembre 2020



LA VIE DE LA COMMUNE

La nouvelle équipe municipale



Daniel HUET
Maire
Retraité



Rachel LAMORT
1ère adjointe / Retraîtée



Nicole BRIERE
2ème adjointe / Artisan



André GUESNON
3ème adjoint / Mécanicien bateau



Jacky DESHOGUES
Conseiller / Artisan menuisier



Jean-Pierre CHILAYÉE
Conseiller / Conseiller à l'emploi



Maryline LE NAOUR
Conseillère / Retraîtée



Sylvain ONFROY
Conseiller / Électricien



Philippe PESSIN
Conseiller / Cadre dirigeant



Vincent BRICE
Conseiller / Technicien



Franck LEFEVRE
Conseiller / Éducateur territorial

QUOI DE NEUF A ST AUBIN DES PREAUX

LES PRINCIPAUX TRAVAUX

- LOGEMENT ECOLE (Electricité, chaudière, cuisine, gouttière, peinture) : 15 625.81€
- SANITAIRE ECOLE : 40 066.03€
- TRAVAUX ECOLE (Parking, porte) : 5 481.36€
- SALLE DES FETES (limiteur sonore) : 3 618.61€
- ABRI BUS (fourniture et pose) : 7 885.20€
- MAIRIE (achat de deux ordinateurs) : 4 578€
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU VILLAGE LE THAR



LES PROJETS DE TRAVAUX 2021

- Effacement des réseaux électriques et téléphoniques
- Création de deux passages piétons aux abords de l'école
- Rendez-vous pris avec un conseil d'architecture (CAUE) pour le début d'année concernant les travaux d'embellissement de l'église suite à la vente de la Mougine.



Ecole « PLUME »

Page : 8

83 élèves ont fait leur rentrée au RPI Saint Pierre Langers - Saint Aubin des Préaux pour cette année scolaire 2020-2021.

Saint Pierre Langers :

24 élèves TPS-PS Mme Séverine BESNARD (directrice) secondée de Camille

16 élèves GS-CP Mme Céline VIRY secondée d'Anita

Saint Aubin des Préaux :

20 élèves CE1-CE2 Mme Elodie PELLIER

23 élèves CM1-CM2 Mme Astrid DUPREY

Décharge de Séverine, Céline et Elodie :

Mme Chloé SIOU.

La garderie est assurée par Anita et Camille.

Elle est ouverte tous les jours à partir de 7h30 et jusqu'à 19 H.

Les tarifs sont de 0.50 € le matin et 1 € (goûter compris) le soir.

Le paiement s'effectue sur facture et non plus par ticket avec possibilité de paiement en ligne .



← Séverine CHORIN

Françoise BESNIER

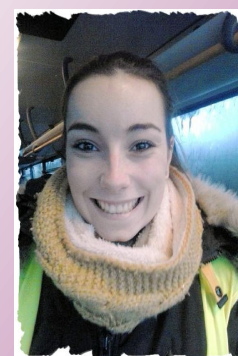


Le transport entre les deux sites est toujours gratuit et pris en charge par le Conseil Régional et les deux municipalités.



← Camille GUESNON

Anita LEMEE



Manon FOURNIER



Mathilde ROBLIN

Françoise est aux fourneaux afin de concocter des menus équilibrés avec les produits du jour.

Un repas végétarien est servi une fois par semaine.

Le prix du repas est de 3.10€ ou 1.50€ pour les enfants allergiques et pour qui leurs parents apportent leurs repas.

Elle est secondée pour le service et la préparation par Camille, Mathilde, Manon et Anita.

Ecole « PLUME »

Page 10

Les élèves sont répartis sur les deux sites à savoir de la maternelle au CP sur le site de St Pierre Langers et du CE1 au CM2 à St Aubin des Préaux. Afin de faciliter les navettes et le service à la cantine, les horaires sont différents d'un site à l'autre.



Natation : 8 séances de natation et le transport ont été maintenus pour les CE1, CE2, CM1 et CM2, financés par GTM.

Le protocole sanitaire pour chaque classe ainsi que dans les espaces périscolaires est mis en place depuis le 12 mai 2020. Un renfort de personnel a été nécessaire pour assurer la désinfection quotidienne des locaux.

LES HORAIRES DE CLASSE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- St Aubin des Préaux :

8h50 à 12h15 & 13h55 à 16h30

- St Pierre Langers :

8h55 à 11h55 & 13h25 à 16h25

A noter : les portes sont ouvertes 10 minutes avant les horaires pour accueillir les enfants.

Pas de classe le mercredi.

Ecole « PLUME »

L'APE COLIN MAILLARD



En 2020, les actions de l'association des parents d'élèves de l'école "Plume", ont permis de financer plusieurs projets mais principalement, un cycle d'art plastique, pour toutes les classes, animé par l'association "Caf'Art'nAüm", basé à Carolles. Les élèves ont ainsi réalisé plusieurs œuvres en peinture et mosaïque qui ornent dorénavant les extérieurs des deux écoles. Le "vernissage" de ces travaux créatifs devait se faire durant la soirée conviviale de fin d'année scolaire en juin mais nous avons fait le choix de l'annuler pour des raisons sanitaires. A la rentrée de septembre, l'APE a décidé, dans le respect des restrictions et préconisations sanitaires, de continuer ses activités afin d'aider l'équipe enseignante à mettre en œuvre leurs futurs projets éducatifs. C'est ainsi que la vente des photos de classe a pu se faire, tout comme la vente de sapins de Noël. L'année se clôturera par la Tombola durant les vacances scolaires donc n'hésitez pas à solliciter les élèves que vous connaissez pour tenter de gagner un ou plusieurs lots ! L'APE remercie la commune de lui accorder une subvention annuelle et plus que jamais, nous vous souhaitons une bonne année 2021 et on vous donne rendez-vous, notez-le bien le dimanche 6 juin pour notre "Rando détective" * !

Pour l'APE
Christophe Leroux

* A pied ou à vélo, venez prendre l'air et résoudre des énigmes sur des parcours routes et chemins, sillonnant notre belle campagne.



« Pour plus d'informations , consultez notre
PAGE FACEBOOK



INFOS DIVERSES

Page 11

LE SECTEUR D'ACTION GERONTOLOGIQUE (SAG)



« L'ECLAIRCIE »

Qu'est ce qu'une visite de l'Eclaircie ?

Une visite du réseau l'Eclaircie, c'est une rencontre entre une personne seule à son domicile et un visiteur bénévole, pour partager un moment convivial et créer du lien, autour de bavardages, lectures, jeux, balades ou sorties. Discretion, confidentialité et gratuité sont les maitres-mots de ce service.

Qui peut bénéficier d'une visite de l'Eclaircie ?

Tout sénior ou personne en perte d'autonomie souhaitant rompre sa solitude et résidant à : Anctoville-sur-Bosq, Donville les Bains, Granville, Jullouville, Saint Aubin des Préaux, Saint Pair sur mer, Saint Planchers, Yquelon.

Qui peut effectuer ces visites ?

Toute personne souhaitant apporter le réconfort de sa présence à quelqu'un qui souffre d'isolement, s'enrichir de nouvelles rencontres et partager des moments conviviaux.

Quelle fréquence pour ces visites ?

Au moins une visite par mois, à raison d'1 à 2 h . Si la régularité prime, la fréquence et la durée des visites ne sont pas imposées. Ce sont les bénévoles et la personne visitée qui les déterminent librement .

Qu'apporte le réseau ?

Beaucoup de fraternité, des moments d'échanges et de retours d'expérience entre bénévoles et un accompagnement possible par des professionnels (encadrement, soutien , formation ...).



La présidente

✉ pjacomme@gmail.com

☎ 06 66 97 65 15

La secrétaire

✉ sylgat50@gmail.com

☎ 06 42 20 82 90



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les élues :

- Mme Rachel LAMORT (0684134691)
- Mme Maryline LE NAOUR (0786519080)
 - Le Pôle Sénior de Granville (0233618687)

« TRI-MARRANT : Ressourcerie Ecologie & Solidaire »



Je m'appelle Marrant, Tri-Marrant. Je suis une ressourcerie, née il y a un peu plus d'un an à Yquelon. Je suis ressourcerie : un espace de réemploi où tous les objets et matériaux en état d'être réutilisés sont déposés, remis en état et revendus. Le tout avec un beau projet environnemental et social.

Je suis née des forces d'Ose Granville, du syndicat intercommunal d'action sociale (SIAS) et de Granville Terre et Mer.

Nous sommes Écologiques.

Nous rendons service à la planète 4 fois (au moins). Une première fois lorsque vous déposez les chaises de tata ou le lit de la petite dernière, à qui vous évitez d'être détruits.

Une seconde fois, lorsque vous achetez le tapis de Paul, ou la théière d'Iris, pour leur offrir une seconde vie.

Une troisième fois, lorsque nos bénévoles ou salarié-e-s poncent, peignent, refont une beauté pour éviter la poubelle à la dernière table au vernis tout abîmé.

Et une quatrième fois lorsque vous apprenez à réparer votre vélo avec les ateliers mensuels de La Ville à Vélo, à fabriquer votre lessive sans emballage lors des Labos Zéro Déchet ou encore à dépanner votre électroménager lors des Dépanettes.

Et le tout en participant à une économie locale, bienveillante et à petits prix !





Nous sommes Solidaires.

Il y a bien d'autres choses qui se passent ici ... J'abrite une Entreprise d'insertion dont deux nouveaux salariés en bénéficient. Mon but est de les aider à s'envoler vers l'emploi durable ! J'abrite également la Banque du Meuble, déléguée par le SIAS. Elle permet aux personnes en difficultés financières de bénéficier de réduction sur les biens de première nécessité.

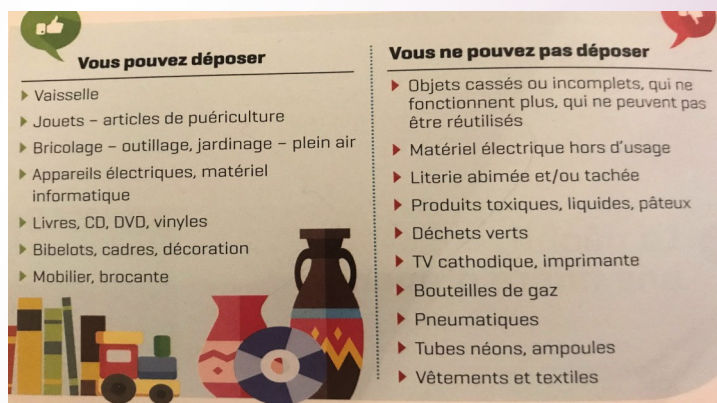
Aussi, je donne les surplus de jouets à Rejouets (Cérences et Bréhal), de vêtements à Affaire, de certains tissus à Amour Collective ou Aux Chapeaux de Martine, les parties métalliques des sangles de bagages au CPFA, à la Mission Locale ... Ou parfois même dans la boutique.

Je sens aussi plein de bénévoles grouiller dans mon ventre ! Cette fois c'est du temps qu'ils sonnent en participant à collecter, nettoyer, tester, repeindre ou tenir la boutique ...

Et c'est ensemble que nous sommes solidaires et que vous participez à ce projet en venant chez Tri-Marrant. Ce sont nos efforts communs qui ont permis de sauvegarder 45 tonnes de mobilier, vaisselle, électroménager ... Rien qu'au conteneur de Mallouet et rien que sur les 9 mois de 2020 ! (Janvier à Novembre sans le premier confinement).

Que peut-on donner et quand ?

- Les gros objets ainsi que les petits dépôts peuvent se faire au local du mercredi au vendredi de 10 heures à 12h30
- Les petits objets peuvent également être apportés aux horaires d'ouverture de la boutique ainsi qu'à la déchèterie de Mallouet, dans un conteneur mis spécialement à la disposition.



TRI-MARRANT 788 avenue de l'Europe, YQUELON

Ouvert du Mercredi au vendredi de 14h à 18 h et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h 30

Infos : www.tri-marrant.fr, Page Facebook : Trimarrant;granville

(02 33 90 66 00 - 09 87 72 66 96)

Le camping

Hervé Morin, président de la région Normandie, s'est rendu, le 3 août 2020, à Saint Aubin des Préaux, pour visiter le camping « Château de Lez Eaux » aux côtés des propriétaires Cécile et Olivier Poignant, ainsi que le président de Granville Terre et Mer Stéphane Sorre et de Madame le Maire de Saint Pair Sur Mer Anaïg Le Jossic. L'établissement 5 étoiles, qui accueille habituellement 60% de clients étrangers, a dû réorienter sa stratégie marketing suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. A l'occasion de cette visite, Hervé Morin a rappelé les différentes opérations de soutien au secteur touristique impulsé par la région pour accompagner les professionnels du tourisme tout au long de cette saison délicate.



Cimetière



Devant le grand nombre de tombes semblant à l'abandon dans notre cimetière, une action de reprise de concession va être relancée. La liste des concessions ainsi que le plan permettant de les situer sera disponible à la mairie.

Ces concessions seront ensuite signalées par des affichettes.

Préalablement, la recherche des ayants droit de certaines concessions va être entreprise. Une affichette demandant à toute personne susceptible de communiquer à la mairie des renseignements sur les tombes concernées sera apposée sur celles-ci.

Beaucoup de sépultures ne portent pas de mention du nom du concessionnaire ni des personnes qui y sont inhumées.

Si vous avez des informations sur l'une de ces concessions, merci de vous mettre en relation avec la mairie.

Informations

La réduction de l'utilisation des pesticides est une nécessité au regard de leurs effets sur la santé humaine, et également sur l'environnement, l'eau, la biodiversité et les services écosystémiques qui en dépendent.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que l'état, les collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics ne peuvent plus utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries, des cimetières accessibles au public à partir de janvier 2017.

Le développement de cette politique laisse plus de place à la végétation spontanée. Celle-ci n'est pas le symbole d'un défaut d'entretien mais plutôt le signe d'une gestion durable de notre environnement.



Merci aux marcheurs soigneux de la nature qui prennent le temps de ramasser les déchets abandonnés en bord de route.



Géoportail de l'urbanisme

Le géoportail de l'urbanisme a été créé en avril 2016 pour favoriser l'accès en 2020, à tous les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique applicable sur le territoire national. .

Si vous souhaitez consulter les documents rendez vous sur le site

<http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Vous pouvez alors effectuer une recherche par lieu ou par l'identifiant de la parcelle cadastrale .

Règles d'urbanisme

Quelle que soit la nature des travaux que vous envisagez, ils devront respecter les règles d'urbanisme en vigueur. Ils seront soumis soit à un permis de construire (PC) soit à une déclaration préalable de travaux (DP)

Sont soumis à **permis de construire** :

- Construction nouvelle ou extension créant une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 mètres carrés
- Extension créant plus de 40 mètres carrés en surface de plancher ou emprise au sol en zone urbaine de PLU
- Châssis et serre dont la hauteur est supérieure à 4 mètres
- Piscine dont la couverture a une hauteur supérieure à 1.80 mètres ou dont le bassin a une surface supérieure à 100 mètre carrés .
- Changement de destination accompagné de travaux modifiant les structures porteuses ou façades .

Sont soumis à la **déclaration préalable** :

- Construction créant une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 et 20 mètres carrés. La surface est portée à 40 m² pour les extensions de bâtiments existants situés dans la zone urbaine du PLU
- Changements de destination sans modification de la structure porteuse ou la façade du bâtiment
- Travaux de ravalement modifiant l'aspect initial du bâtiment (remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, percement d'une ouverture, ou modification de la couleur de la façade et/ou des menuiseries)
- Piscine dont la surface du bassin est inférieure ou égale à 100 mètre carrés, non couverte ou dont la hauteur de la couverture n'excède pas 1.80 mètres de hauteur au dessus du sol
- Installation de clôture

Carte d'identité et passeport

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques auprès des seules mairies équipées du dispositif de recueil.

Vous pouvez faire une pré demande en ligne sur le site

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Pensez à prendre rendez vous :

- Granville (Centre l'AGORA) 361 rue Saint Nicolas 02 33 50 96 06
- Gavray (Mairie) 02 33 91 22 11
- Bréhal : (Mairie) 02 33 61 61 24

S'inscrire sur la liste électorale

Les inscriptions peuvent être effectuées tout au long de l'année jusqu'au 6ème vendredi qui précède un scrutin.

L'inscription peut se faire, en ligne, en mairie ou par courrier. Vous devez fournir les documents suivants : justificatif d'identité, justificatif de domicile et le formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie).

JDC (Journée Défense et Citoyenneté)

A partir de 16 ans vous devez vous faire recenser et vous inscrire pour faire la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Cette journée doit être accomplie après le recensement militaire (ou recensement citoyen) entre vos 16 et 25 ans et elle est obligatoire.

Vous pouvez faire une pré demande en ligne sur le site et créer votre compte en allant sur le site :

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr>

La création de votre compte vous permettra de :

- Télécharger votre convocation et obtenir des informations sur le lieu de votre JDC
- Télécharger votre attestation de participation pour pouvoir passer vos examens et votre permis de conduire.

Site internet

La communication prend désormais plusieurs formes et nous vous informons que le site internet de notre commune est toujours en ligne .

Nous vous invitons à vous y rendre, vous y trouverez diverses informations et communications concernant la vie de la commune, des informations pratiques , les bulletins municipaux ...

Inscrivez-vous à la Newsletter en allant sur le site de Saint Aubin des Préaux :

<https://saint-aubin-des-preaux.fr/>



Salle des fêtes Christophe AUGUIN

	Saint Aubinais	Hors commune
Location week-end	115 €	180 €
Vin d'honneur / réunion	45 €	55 €
Association	60 €	180 €



PLAN NEIGE

Même si l'hiver n'est pas encore synonyme d'épisode neigeux, nous vous informons que la commune de St Aubin des Préaux a passé une convention avec l'entreprise GOSSE afin de mettre en place au plus vite le déneigement des routes communales pour faciliter le quotidien de chacun pendant ces périodes.

Pour la RD 309, les services du conseil départemental ont la responsabilité du dégagement et de la mise en place de son plan neige.

INFOS PRATIQUES

Page 20

Nos artisans

Artisans et entreprises, si vous souhaitez paraître dans notre prochain bulletin, n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées en mairie.

Plusieurs artisans habitent et travaillent sur St Aubin des Préaux

Nicolas ALLEAUME : 4 à Cinq, chocolatier

728 rue de la Blotière 06 63 17 99 69

Cyril BEAUDET : plaquiste, aménagement de combles et intérieur

621 rue de Laugny 02 33 68 36 62 cyril.beaudet@neuf.fr **Nicole**

BRIERE : Atelier B, création sacs et accessoires

06 17 32 09 95

Château LEZ EAUX : camping hôtellerie de plein air, alimentation, bar, restaurant

240 avenue de Lez Eaux 02 33 51 66 09

Sylvain CLERAUX : GREEN MINI GOLF

Route de la Malenfandière 06 88 67 14 14

Jacky DESHOGUES : menuiserie bois alu, ébénisterie, charpente, agencement cloisons sèches

91 route de la Sabotière 02 33 90 96 27

Sébastien DURIER : maçonnerie, entretien de parcs

520 rue de la Gracerie 06 85 62 94 20

Anthony GOURDEL : paysagiste (création jardins) , ménage, repassage, portage de courses

06 22 87 52 13

Jean-Jacques GRIVEL : menuisier, plaquiste

64 rue de la Malenfandière 06 80 11 61 47 jjgrivel@gmail.com

Quentin GRIVEL : menuisier plaquiste,

631 rue de Laugny 06 74 76 08 07 quentingrivel@gmail.com

SARL Saints Tax' : votre compagnie de taxis

02 33 50 70 52

Les assistantes maternelles

Mme FONTAINE Elodie 183, Route de la Malenfandière

☎ 02 50 06 02 84

Mme GRIVEL Claudine 64, Route de la Malenfandière

☎ 02 33 90 94 88

Mme PINAUD Evone 83, rue du Coudray

☎ 02 33 91 84 66 ou 06 50 64 89 58

Les frelons asiatiques

Procédure à suivre en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques :

Ce que je dois faire :

Signaler le nid à la mairie. Un nid éligible à la lutte collective pourra être détruit par le programme départemental, par une entreprise spécialisée, qualifiée et assurée, missionnée par la FDGDON.

Ce que je ne dois pas faire :

Approcher du nid ou réaliser une activité susceptible de les déranger (taille de haie, débroussaillage, ou toute source de vibration ... à proximité du nid) en attendant la destruction de la colonie.



LE PARTENARIAT DE LA LUTTE COLLECTIVE :

La commune de Saint Aubin des Préaux a signé une convention de lutte collective contre le frelon asiatique avec la FDGDON, et également soutenue par le Conseil Départemental.

Votre mairie participe donc au programme départemental de lutte collective. Ainsi pour les nids signalés éligibles au programme de lutte collective, leur destruction pourra être programmée par le FDGDON. Dans ce cadre, la mairie est amenée à prendre en charge le coût de la destruction des nids.

La FDGDON de la Manche, organisme à vocation sanitaire, est chargée de l'organisation de la lutte collective par arrêté préfectoral. www.fdgdon50.com ou www.frelonasiatique50.fr.

Le Conseil départemental de la Manche soutient et finance la lutte collective www.manche.fr/planetemanche

Votre commune est engagée par la convention et finance également la lutte collective.

Au vu de la chute des températures et des observations sur le terrain, les colonies de frelons asiatiques ont été fortement atteintes.

Pour rappel, les nids de frelons asiatiques sont abandonnés chaque année, vers fin novembre. En effet, la reine meurt avec ses ouvrières et les mâles. Les nouvelles femelles fécondées partent en hivernage et quittent le nid. A partir de ce stade, il n'y a donc pas d'intérêt à procéder à la destruction des nids, car ils sont vides. L'enveloppe des nids va se détruire progressivement par des intempéries.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Page 122

Amicale des anciens combattants

L'année 2020 aura été particulièrement éprouvante pour nous tous, l'épidémie qui nous touche a mis un arrêt à toutes les manifestations commémoratives.

Le 11 novembre a été maintenu en petit comité sur décision administrative.

Nous espérons que l'année 2021 mettra fin à cette situation et que nous nous retrouverons en forme et en bonne santé.

Je vous présente tous mes vœux de bonne et heureuse année 2021.

Le président

Jean Claude LEMAITRE



LE MOT DES ASSOCIATIONS

Page 2/2

Société de chasse de la vallée du Thar

Nous avons la chance de compter un bon nombre de sociétaires dans notre association, trente-six chasseurs adhèrent à notre société de chasse. La pandémie a fortement perturbé la saison 2020/2021, par les mesures de confinement, et de ce fait a compliqué notre action.

Avant le confinement, nous avons pu réaliser le plan de chasse avec huit bracelets chevreuils attribués. A cela est venu s'ajouter deux sangliers tués à Saint Aubin des Préaux, suite à la demande d'intervention pour arrêter les dégâts occasionnés par ceux-ci.

Nous tenons avant tout à privilégier la sécurité, le respect mutuel avec chacun, chasseurs comme non chasseurs.

Nous avons bénéficié de la possibilité de chasser dans un cadre précis, c'est-à-dire pour des battues de sangliers afin de réduire les dégâts causés. Dans un second temps, nous avons pu de nouveau chasser 3 heures durant avec nos chiens.

C'est ce contexte particulier qui nous fait prendre conscience de notre besoin de convivialité, de se rencontrer, d'échanger. Faisons l'effort de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation afin de sortir de cette galère.

Espérant que nous pourrions fêter en famille Noël et le jour de l'an, je vous souhaite de pouvoir profiter au mieux de ces moments si importants pour votre bien-être.

Joyeux Noël et bonne année 2021 à chacun de vous.

Président

Damien PERROUAULT